



TOURS-FONDETTES agrocampus

- Lycée de Tours-Fondettes
- CFAA Départemental d'Indre-et-Loire

La Plaine

37230 FONDETTES

Fondettes, le 6 janvier 2014

Objet : taxe d'apprentissage

Madame, Monsieur,

Les **entreprises** nous apportent plusieurs contributions fondamentales dans notre mission de formation des personnes qui assureront demain l'activité des filières de l'agriculture et de l'environnement, ou peut-être œuvreront à vos côtés. Ainsi, des chefs d'entreprise siègent à nos conseils d'administration et de perfectionnement.

D'autres plus nombreux accueillent nos élèves et étudiants en visites, en **stages**, ou dans le cadre d'un contrat de travail pour les maîtres d'apprentissage.

Chaque année, de nombreux chefs d'entreprise nous témoignent leur **confiance** en versant à notre établissement tout ou partie de **leur taxe d'apprentissage**. Je dis bien « leur » car il s'agit du seul impôt dont les entreprises ont une libre affectation. **Pourquoi le font-ils ?**

- parce que l'avenir, de l'alimentation de toutes les populations et du maintien de notre cadre de vie, a besoin de forces vives renouvelées,
- pour accompagner le développement de notre établissement : le nombre d'élèves et d'étudiants du lycée est en progression pour la 5^{ème} année consécutive. Les taux de réussite aux examens de l'ensemble de l'établissement restent très au-dessus des moyennes nationales,

- pour contribuer au développement de la formation sur notre territoire,

- mais aussi pour soutenir ce qui fait la **richesse** et l'**originalité** de TOURS-FONDETTES :

- une communauté de travail associant les voies générales, technologiques et professionnelles, du CAP à la licence professionnelle, avec des professeurs et formateurs **passionnés**,
- les **supports pratiques** irremplaçables que sont les **serres** florales et légumières, le parc paysager, la ferme de grandes cultures, les **troupeaux** de brebis, de vaches laitières et le domaine viticole des Millarges à **Chinon**,
- un **cadre** inimitable qui accueille chaque année de nombreux événements professionnels ou artistiques,
- une vie associative prospère, des activités sportives et culturelles variées, des **réseaux relationnels** incomparables dans nos 7 familles de métiers, une belle **ouverture sur le monde** par de nombreux voyages à l'étranger,
- et des taux **d'insertion professionnelle** enviés dans des secteurs qui recrutent toujours.

Je viens donc, au nom du conseil d'administration, des équipes pédagogiques et de direction, des **470 élèves et étudiants, des 292 apprentis, de leurs familles, solliciter l'affectation de votre taxe d'apprentissage à notre établissement.**



LEGTA de TOURS-FONDETTES habilité catégories A, B et C par cumul
CFA Agricole Départemental d'Indre-et-Loire

La Plaine – 37230 FONDETTES

Fax : 02.47.49.94.40 Secrétariat Taxe d'apprentissage: 02.47.42.48.86.
mail : legta.tours@educagri.fr - site internet : www.tours-fondettes.educagri.fr

Taxe d'apprentissage 2014

Le versement en quelques étapes simples

1. Choisissez votre organisme collecteur

Le versement s'effectue par l'intermédiaire d'un Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage agréé. Pour plus d'efficacité, **nous vous invitons à la verser au collecteur national DOCEO/ APECITA**, étant bien précisé que transiter par ce collecteur ne limite en aucune façon vos manières de faire et votre politique en matière de répartition. Vous pouvez également verser la taxe d'apprentissage à votre organisme habituel en lui demandant de flécher notre établissement.

2. Prenez connaissance de nos habilitations préfectorales

- **Lycée (LEGTA) de TOURS FONDETTES** - SIRET : 193 707 817 00014
Catégorie A (318 élèves), B (152 étudiants) et C par cumul
- **CFA Agricole Départemental d'Indre-et-Loire** - SIRET : 193 707 817 00014
Quota d'apprentissage (292 apprentis) et Catégorie A et B pour le hors quota

3. Affectez votre taxe d'apprentissage

Pour ce faire, il est impératif que les noms des établissements (une ligne pour le LEGTA et une pour le CFAAD) soient indiqués sur le bordereau de versement, que les catégories soient cochées et **si possible les montants**.

Sachez que votre aide sera très précieuse car la taxe d'apprentissage est **indispensable** au financement de nos équipements et projets **pédagogiques** tels que, pour citer les plus récents : acquisition de matériel pour les travaux pratiques, de mobilier, réfection de classes, rémunérations de formateurs, développement du fonds documentaire, transports de groupes pour les visites et chantiers pédagogiques, achats d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs, de fournitures de laboratoires ...

Je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2014 et, vous remerciant pour l'intérêt que vous portez à notre établissement, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Jean-Michel BREGEON
Directeur de TOURS-FONDETTES agrocampus

Pièces jointes :

- *Informations résumées sur la taxe d'apprentissage 2014*
- *Promesse de versement*



LEGTA de TOURS-FONDETTES habilité catégories A, B et C par cumul
CFA Agricole Départemental d'Indre-et-Loire

La Plaine – 37230 FONDETTES

Fax : 02.47.49.94.40 ☎ Secrétariat Taxe d'apprentissage: 02.47.42.48.86.
mail : legta.tours@educagri.fr - site internet : www.tours-fondettes.educagri.fr